

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-BARNABÉ**

Lundi 3 décembre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, tenue ce lundi 3 décembre 2018 entre 19 h 30 et 20 h 24, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Ouverture de la réunion et vérification du quorum :

Cette séance est présidée par monsieur le maire Michel Lemay, qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Outre monsieur Lemay, sont également présents :

Mme Stéphanie Rivard, conseillère au siège numéro 1;
MM. Michel Bournival, conseiller au siège numéro 2;
Guillaume Laverdière, conseiller au siège numéro 3;
Mmes Geneviève St-Louis, conseillère au siège numéro 4;
Louise Lamy, conseillère au siège numéro 5;
M. Jimmy Gélinas, conseiller au siège numéro 6.

Madame Julie Bordeleau, secrétaire, assiste à la rencontre et fait fonction de secrétaire de la réunion.

Monsieur le maire constate que le quorum nécessaire à la tenue de la réunion est correctement constitué et que les délibérations peuvent commencer.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 185-12-18

Nomination de madame Julie Bordeleau à titre de secrétaire de la réunion :

Sur proposition de madame la conseillère Geneviève St-Louis, et appuyée par monsieur le conseiller Michel Bournival, il est résolu que madame Julie Bordeleau, secrétaire commis comptable à la municipalité, fasse fonction de secrétaire de la réunion.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 186-12-18

Adoption de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour de la présente réunion, qui a été livré à tous les membres du conseil avec tous les autres documents nécessaires à la rencontre, jeudi le 29 novembre dernier.

Voici le texte de ce document :

Saint-Barnabé, 29 novembre 2018

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convoquer à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé, qui se tiendra lundi le 3 décembre prochain, à 19 h 30, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Malgré l'absence de réunion préparatoire à cette séance, nous avons préparé l'ordre du jour suivant, que nous vous invitons à modifier si vous le jugez opportun.

Votre présence sera toutefois appréciée à compter de **18 h 30** le jour de la séance, pour la tenue d'une courte réunion de travail ainsi qu'une rencontre avec madame Karine Langlais, chargée de projets à la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé, concernant la présentation des résultats du bilan d'émissions de gaz à effet de serre effectué sur le territoire de la MRC de Maskinongé.

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES COURANTES

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum ;
2. Nomination de madame Julie Bordeleau pour agir à titre de secrétaire de la réunion ;
3. Présentation et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - a) séance ordinaire du 5 novembre 2018 ;
 - b) séance extraordinaire du 17 novembre 2018 ;
5. Abrogation et remplacement de la résolution numéro 176-11-17, du 13 novembre 2017 (volume 45, page 352) afin de procéder à la nomination des responsables des activités municipales suivantes :
 - a) administration générale et gestion du personnel ;
 - b) sécurité publique ;
 - c) transport ;
 - d) hygiène du milieu ;
 - e) aménagement, urbanisme et développement ;
 - f) comité voué à la promotion du développement domiciliaire
 - g) loisirs et culture ;
6. Présentation de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 6 novembre et le 3 décembre 2018;

FINANCES

7. Présentation et approbation des comptes ;

8. Présentation d'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 et décrétant l'imposition des différents taux de taxes et des compensations pour services municipaux pour le même exercice financier;

TRANSPORT

9. Approbation des travaux réalisés dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local, concernant des travaux de réfection de voirie sur le chemin du Haut du 3^e Rang ;

AUTRES SUJETS

10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2019 (article 148 du Code municipal) ;
11. Nomination d'une personne pour représenter la Municipalité lors de la prochaine séance du conseil municipal de la MRC de Maskinongé en l'absence de monsieur le maire Michel Lemay ;
12. Sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil :
 - a)
 - b)
 - c)
13. Questions diverses ;
14. Période de questions ;
15. Réunion déclarée close ou ajournée.

Denis Gélinas
Secrétaire-trésorier

2018-11-28

Il demande par la suite si des nouveaux sujets doivent être inscrits au point numéro 12 de l'ordre du jour, sujet(s) apporté(s) par les membres du conseil.

Deux (2) sujets seront abordés à ce point soit :

- a) Approbation pour l'achat de cartes-cadeaux en reconnaissance aux employés en cette période des Fêtes.
- b) Achat d'un ordinateur portable pour madame la conseillère Geneviève St-Louis dans le cadre de ses fonctions au siège numéro 4.

Sur proposition de madame la conseillère Geneviève St-Louis, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Bournival, il est résolu par ce conseil que l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit adopté et que le point numéro 13, questions diverses, demeure ouvert à d'autres sujets qui pourraient intéresser ce conseil en cours de réunion, sous réserve de l'application des dispositions prévues à l'article 148 du Code municipal.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 187-12-18

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2018 :

Le secrétaire-trésorier a complété la rédaction des procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2018. Les documents ont été mis électroniquement à la disposition des membres du conseil le 21 novembre dernier.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil présents s'ils ont été en mesure de prendre connaissance des documents et si ceux-ci, qui ont été soumis pour adoption, sont conformes aux délibérations tenues ainsi qu'aux décisions qui ont été prises lors de ces réunions.

Tous affirment en avoir pris connaissance et les reconnaissent tout à fait conforme.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par madame la conseillère Louise Lamy, il est résolu à l'unanimité par ce conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 17 novembre 2018 soient approuvés et signés par le maire et la secrétaire sans aucun amendement.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 188-12-18

Abrogation et remplacement de la résolution numéro 176-11-17, du 13 novembre 2017 (volume 45, page 352) afin de procéder à la nomination des responsables des activités municipales suivantes :

- a) administration générale et gestion du personnel ;
 - b) sécurité publique ;
 - c) transport ;
 - d) hygiène du milieu ;
 - e) aménagement, urbanisme et développement ;
 - f) comité voué à la promotion du développement domiciliaire
 - g) loisirs et culture ;
-

CONSIDÉRANT QU'une élection générale a été tenue le 4 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE sous d'autres administrations municipales, une pratique administrative a été mise en place voulant que chaque membre du conseil soit responsable d'un ou plusieurs secteurs d'activités de l'organisation municipale ;

CONSIDÉRANT QUE cette façon de fonctionner permet d'accélérer et de faciliter le processus de décision lors des séances du conseil et souvent de solutionner des problèmes qui doivent être réglés rapidement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal actuel sont d'avis que cette pratique doit continuer;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire a préalablement convenu avec les membres du conseil de l'attribution des fonctions à partager, en tenant compte de l'intérêt démontré et des aptitudes de chacun.

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, il est résolu par les membres de ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que les membres du conseil municipal ci-dessous mentionnés soient et sont nommés responsables des activités municipales suivantes :

Administration générale et gestion du personnel

Monsieur le conseiller Michel Bournival et madame la conseillère Louise Lamy.

Sécurité publique et sécurité civile

Tous les membres du conseil municipal.

Transport

Madame la conseillère Louise Lamy et monsieur le conseiller Michel Bournival.

Hygiène du milieu

Messieurs les conseillers Jimmy Gélinas et Michel Bournival ainsi que madame Louise Lamy.

Aménagement, urbanisme et développement

Messieurs les conseillers Michel Bournival, Guillaume Laverdière et Jimmy Gélinas.

Comité voué à la promotion du développement domiciliaire

Madame la conseillère Stéphanie Rivard ainsi que monsieur Guillaume Laverdière.

Loisirs et culture

Mesdames les conseillères Stéphanie Rivard et Geneviève St-Louis.

Coup de pouce alimentaire

Madame la conseillère Louise Lamy.

Personnes responsables de la Politique Famille-Aînés

Madame Stéphanie Rivard et monsieur Guillaume Laverdière.

Que le mandat accordé à chacun des membres du conseil en vertu de la présente résolution vise à assurer une planification adéquate et le fonctionnement efficace du service municipal pour lequel il a été nommé. À cette fin, il peut soumettre aux autres membres du conseil tout rapport et/ou recommandation jugés utiles.

Toutefois, sans diminuer la portée de ce qui précède, toute dépense ou engagement de crédit doit être préalablement autorisé par résolution ou règlement adopté en séance du conseil municipal et faire l'objet d'un certificat du secrétaire-trésorier, attestant que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée (article 961 C.M.).

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 176-11-17 du 13 novembre 2017 (volume 45, page 352) et à cette fin, demande est faite au secrétaire-trésorier d'en faire état en marge de la susdite résolution.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présentation de la correspondance reçue au nom du conseil municipal entre le 6 novembre et le 3 décembre 2018 :

La secrétaire présente aux membres du conseil municipal, un résumé des différents documents reçus au cours du dernier mois.

Documents transmis par différents ministères et organismes des gouvernements du Canada et du Québec :

Service Canada

Emplois d'été Canada 2019

Le formulaire de présentation d'une demande de financement dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada sera disponible sous peu pour les organismes sans but lucratif, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptants 50 employés ou moins qui désirent créer des emplois pour les étudiants de 15 à 30 ans.

En ce sens, le conseil municipal désire présenter une demande dans le cadre de ce Programme afin d'embaucher trois (3) étudiants(es) dont les fonctions consisteraient à participer à l'organisation d'activités dans le cadre d'un camp de jour, ainsi qu'un (1) étudiant responsable de l'entretien des fleurs, de la pelouse, et autres tâches des travaux publics pour la saison estivale 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 189-12-18

Présentation d'une demande d'assistance financière dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2019:

Sur proposition de madame la conseillère Geneviève St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada 2019, du gouvernement du Canada et prévoyant l'embauche de quatre (4) étudiants(es) dans le cadre de cette mesure.

Que monsieur Denis Gélinas, secrétaire-trésorier de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé, soit autorisé au nom du conseil municipal à signer tout document officiel concernant le projet.

Que la Municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé s'engage par son représentant à couvrir tout coût dépassant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gouvernement du Québec

Déclaration d'appui à la déclaration commune

Monsieur Alexandre Brassard accuse réception au nom du premier ministre, monsieur François Legault, de la résolution 160-10-18 en appui à la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières.

Commission municipale

Audit de conformité et de performance

À la suite de l'adoption de la loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec portant notamment sur le nouveau mandat de vérification de la Commission municipale du Québec, la commission nous fait parvenir une communication importante afin de nous permettre de mieux comprendre la portée de ces nouvelles responsabilités.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Dossier 421923, succession Florent Gélinas

La commission nous informe avoir reçu une demande d'autorisation dans le dossier ci-haut mentionné. Cependant, une section de document restait à compléter. Monsieur Dion a rempli la section et envoyé la documentation par voie électronique afin d'accélérer le traitement du dossier.

Dossier 419243, Rosanne Pellerin et Stéphan Gélinas

Copie conforme de la réponse de la Commission envoyée à monsieur Stéphan Gélinas dans le dossier ci-haut mentionné. Suite à la demande de ce dernier, une rencontre se tiendra le 12 décembre prochain à 13 h 30 au bureau de la CPTAQ sise au 25, boulevard de La Fayette à Longueuil. Les personnes intéressées par la présente demande pourront présenter leurs observations à cette occasion.

En ce sens, monsieur le conseiller Michel Bournival et monsieur Mario Dion technicien à l'aménagement du territoire seront sur place afin de témoigner dans ce dossier.

Dossier 421019, ministère des Transports du Québec

Le demandeur s'adresse à la Commission dans le cadre de travaux de réfection d'un ponceau. À cette fin, il demande l'aliénation en sa faveur d'une superficie de 80,90 mètres carrés, correspondant à une partie du lot 2 939 585 afin de procéder à la réfection d'un ponceau. La CPTAQ autorise également l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, une superficie de 443,7 mètres carrés correspondant à une partie des lots 2 939 284 et 2 939 585 afin de permettre l'établissement de servitude de drainage et de non-construction et aussi afin de permettre l'établissement de servitude de travail temporaire pour 3 ans à compter de la date de décision.

Ministère des Transports

Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale

Rappel de la date d'échéance du Programme d'aide à la voirie locale 2018-2021- Volet- Projet particuliers d'amélioration. Le formulaire ainsi que la résolution ont déjà été transmis au Ministère au mois de septembre dernier.

Programme d'aide à la voirie locale Projet : Réfection du Haut-Saint-Joseph et du chemin Bernard

Le 21 juin 2017, le ministère des Transports nous informait de l'attribution d'une subvention maximale de 286 645 \$. Après analyse de nos dépenses, ce montant est révisé à la baisse pour s'établir à 216 657 \$. De plus, un montant de 2 641,05 \$ nous sera versé le 11 décembre prochain. Le calendrier de remboursement est joint à la présente.

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Avis de versement d'une aide financière : Projet de construction d'égout sanitaire et réfection d'égout pluvial rue Bellerive.

Le 26 octobre, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire nous fait parvenir le calendrier de remboursement à venir dans le dossier ci-dessus mentionné. De plus, un montant de 92 400 \$ représentant l'aide financière provenant du gouvernement du Canada est joint à la présente.

Sécurité civile

RÉSOLUTION NUMÉRO : 190-12-18

Présentation d'une demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres– Volet 1 :

CONSIGÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIGÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIGÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Geneviève St-Louis, appuyée par monsieur le conseiller Michel Bournival, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900,00 \$.

Que la municipalité autorise Monsieur Denis Gélinas directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 191-12-18

Présentation d'une demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres– Volet 2 :

CONSIGÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIGÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIGÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Lamy, appuyée par monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité autorise monsieur Denis Gélinas Directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Documents transmis par des organismes municipaux ou autres :

Municipalité régionale de comté de Maskinongé

Voici la liste des documents qui ont été reçus de la part de la MRC de Maskinongé au cours du dernier mois et ils concernent :

- ✓ Rapport détaillé d'activités de la Cour municipale de la MRC pour le mois de septembre 2018 incluant un chèque au montant 405 \$ représentant les amendes perçues par la Cour pour cette période.

Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Invitation à une rencontre d'information municipale le mercredi 5 décembre 2018 à 19 h à l'Auberge Gouverneur de Shawinigan. Cette rencontre a pour but de nous informer de l'état d'avancement d'importants dossiers qui ont connu leur dénouement au cours des derniers mois, des projets en cours de réalisation et à venir.

Fédération québécoise des municipalités

Renouvellement d'adhésion

Avis de renouvellement de notre adhésion. Le taux 2019 sera le même que pour l'année 2018.

Mutuelle des municipalités du Québec

Correspondance dans le dossier du 350 chemin Bernard

En copie conforme, réponse de la Mutuelle et de ses avocats dans le dossier de Madame Sylvie l'Italien résidant au 350, chemin Bernard à Saint-Barnabé concernant une problématique avec l'installation septique sur le terrain voisin qui ne respecte pas les distance minimale avec les puits situé sur la propriété de Madame L'Italien.

Le 20 avril 2018, la Municipalité et ses avocats ont présenté des solutions afin de régulariser la situation. Solutions déclinées par madame L'Italien. Or, le délai de prescription de 6 mois étant maintenant écoulé les droits de recours sont prescrits. Des pourparlers sont toutefois toujours en cours.

GéniCité

Offre de services professionnels

Dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc sur 3 900 mètres linéaires sur le chemin du Côteau, le chemin Bernard et le boulevard Trudel Ouest, monsieur François Thibodeau nous présente son offre de services d'aide technique dans la présentation des documents pour la demande de subvention, soit une estimation préliminaire du coût des travaux, ainsi que de compléter les formulaires de subvention requis pour ce projet. Toutefois les activités suivantes (si requises) sont exclues :

- Les relevés topographiques
- Les plans et devis des travaux et surveillance

RÉSOLUTIONN NUMÉRO : 192-12-18

Attribution d'un mandat professionnel à la firme d'ingénieurs-conseils Génicité inc., pour la préparation d'une estimation des coûts projetés pour la réalisation du prolongement du réseau d'aqueduc sur 3 900 mètres, et pour la présentation de la demande d'aide financière nécessaire à la concrétisation du projet :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire prolonger son réseau d'aqueduc sur une portion de 3 900 mètres linéaires sur le chemin du Côteau, le chemin Bernard et le boulevard Trudel Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est le seul qui reste actuellement non desservi par le réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT que certains propriétaires font face à des difficultés pour se conformer au Règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées en raison de la proximité avec leur puits ;

CONSIDÉRANT que la présence d'une sablière en exploitation à proximité aura certainement des impacts à moyen terme sur la hauteur de la nappe phréatique ce qui pourrait occasionner des difficultés pour les gens à s'approvisionner en eau potable à même leur puits;

CONSIDÉRANT QU'environ 22 propriétaires seraient raccordés sur le territoire de Saint-Barnabé et 8 propriétaires sur le territoire de Saint-Étienne-des-Grès ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur François Thibodeau, laquelle consiste à fournir une aide technique dans la présentation des documents pour la demande de subvention, soit une estimation préliminaire du coût des travaux, ainsi que de compléter les formulaires de subvention requis pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE les relevés topographiques ainsi que les plans et devis des travaux et surveillance sont exclus de la présente offre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable à l'acceptation de cette proposition.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par madame la conseillère Geneviève St-Louis, il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal accorde le mandat précité à la firme Génécité inc. de Trois-Rivières, relativement à la préparation des documents nécessaires à la présentation d'une demande d'assistance financière.

Que la Municipalité s'engage à payer à la firme précitée la somme de 1 900 \$, taxes en sus, à la réception complète des documents prévus au mandat.

Que cette dépense sera payée une contribution des activités financières de la Municipalité à ses activités d'investissements (03.60.000.000).

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Service d'incendie

Demande de congé sabbatique

Monsieur Allen Duhaime demande une autorisation d'absence d'une durée de 11 mois à titre de congé sabbatique. Les raisons de cette demande étant abstraites, une rencontre du conseil municipal avec monsieur Duhaime devrait avoir lieu dans les meilleurs délais avant de répondre à la présente demande.

Achats

RÉSOLUTION NUMÉRO : 193-12-18

Pour autoriser le directeur du Service d'incendie à procéder à l'achat d'une gaffe de 8 pieds;

CONSIGÉRANT QUE monsieur Jimmy Gélinas, directeur du Service d'incendie, a fait parvenir une demande d'autorisation dans le but de procéder à l'achat d'une gaffe de 8 pieds de style New York ;

CONSIGÉRANT QUE monsieur Gélinas propose deux soumissions aux membres du conseil, la plus basse étant chez Services techniques incendies provincial inc. au coût de 98,50 \$ taxes en sus;

CONSIGÉRANT QUE cet achat a fait l'objet de l'inscription des crédits nécessaires lors de l'élaboration des prévisions budgétaires du présent exercice financier.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, appuyée par madame la conseillère Geneviève St-Louis, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

QUE le directeur du Service d'incendie, monsieur Jimmy Gélinas, soit et est autorisé à passer une commande pour l'achat ci-haut mentionné.

QUE cette dépense sera payée par les activités financières courantes de la Municipalité, à la fonction « Sécurité publique », à l'activité « protection contre l'incendie », sous l'objet « pièces et accessoires » (02.220.00.640).

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 094-12-18

Pour autoriser le directeur du Service d'incendie à procéder à l'achat vêtements pour les membres de la brigade incendie ;

CONSIGÉRANT QUE monsieur Jimmy Gélinas, directeur du Service d'incendie, a fait parvenir une demande d'autorisation dans le but de procéder à l'achat des vêtements suivant pour les membres de la brigade incendie :

- | | |
|--|-----------|
| ➤ Un (1) manteau 3/1 multifonctions avec épaulettes et broderies | 257,80 \$ |
| ➤ Cinq (5) pantalons cargo | 214,50 \$ |
| ➤ Trois (3) chemises à manches longues | 89,70 \$ |
| ➤ Une (1) chemise à manches courtes | 28,90 \$ |
| ➤ Un (1) col cheminée manches courtes et cravate | 26,65 \$ |

CONSIGÉRANT la soumission de Martin Levesque inc. présentée par monsieur Gélinas au montant de 616,55 \$;

CONSIGÉRANT QUE ces achats ont fait l'objet de l'inscription des crédits nécessaires lors de l'élaboration des prévisions budgétaires du présent exercice financier.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

QUE le directeur du Service d'incendie, monsieur Jimmy Gélinas, soit et est autorisé à passer une commande pour les achats ci-haut mentionnés.

QUE cette dépense sera payée par les activités financières courantes de la Municipalité, à la fonction « Sécurité publique », à l'activité « protection contre l'incendie », sous l'objet « pièces et accessoires » (02.220.00.650).

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 195-12-18

Pour autoriser le directeur du Service d'incendie à procéder à l'achat d'un guide et d'une chaîne au carbure 20 pouces pour scie à chaîne;

CONSIGÉRANT QUE monsieur Jimmy Gélinas, directeur du Service d'incendie, a fait parvenir une demande d'autorisation dans le but de procéder à l'achat d'un guide et d'une chaîne au carbure 20 pouces pour une scie à chaîne ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gélinas propose deux soumissions aux membres du conseil, la plus basse étant chez Boisvert mini-mécanik de Louiseville au coût de 380,00 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Guillaume Laverdière, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

QUE le directeur du Service d'incendie, monsieur Jimmy Gélinas, soit et est autorisé à passer une commande pour l'achat ci-haut mentionné.

QUE cette dépense sera payée par les activités financières courantes de la Municipalité, à la fonction « Sécurité publique », à l'activité « protection contre l'incendie », sous l'objet « pièces et accessoires » (02.220.00.640).

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

École Notre-Dame-de-la-Joie

Remerciement

Remerciement de madame Yamilé Bournival directrice de l'école Notre-dame-de-la-Joie pour l'aide financière de la Municipalité dans le cadre du projet de réfection de la cour de récréation de l'école de Saint-Barnabé. Le montant de 2 500 \$ sera versé suite au début des travaux prévus en avril prochain.

Représentant de la communauté pour le conseil d'établissement de l'école

RÉSOLUTION NUMÉRO : 196-12-18

Nomination d'un membre du conseil municipal afin de siéger sur le conseil d'établissement des écoles des Vallons, Notre-dame-de-la-Joie et Notre-dame-des-Neiges;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement des écoles des Vallons, Notre-dame-de-la-Joie et Notre-dame-des-Neiges est un organisme consultatif et décisionnel composé de membres du personnel et de parents élus ;

CONSIDÉRANT QUE pour être représentatif du milieu, il doit s'adjoindre de deux représentants de la communauté. C'est en ce sens que ce dernier souhaite inviter un membre du conseil municipal à occuper cette fonction à titre de représentant de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Laverdière mentionne être intéressé par cette proposition.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que Monsieur Laverdière sera le conseiller représentant de la communauté au sein du conseil d'établissement des écoles des Vallons, Notre-dame-de-la-Joie et Notre-dame-des-Neiges

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 197-12-18

Pour accorder une aide financière de mille cinq cents dollars (1 500 \$) à la fabrique de Saint-Barnabé relativement à l'amélioration de la salle communautaire située au sous-sol de l'église :

CONSIDÉRANT QUE la fabrique désire procéder à l'embellissement de la salle communautaire ;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 1500 \$ a été demandée afin de permettre de repeindre cette dernière ainsi que la descente d'escalier y menant.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Lamy, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à émettre un chèque de mille cinq cents dollars (1 500 \$), payable à l'ordre de la Fabrique de Saint-Barnabé.

Que cette dépense sera payée aux activités financières courantes de la municipalité, à la fonction « administration générale », à l'activité « autres dépenses », sous l'objet « cotisations à des associations » (02.190.00.494).

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Défi des Demois'Ailes

RÉSOLUTION NUMÉRO : 198-12-18

Pour autoriser les organisateurs de la 7^e édition du Défi des Demois'Ailes à utiliser les routes et chemins municipaux lors du passage d'une course à pied à relais le dimanche 14 juillet 2019:

Madame Stéphanie Bellemare, membre du comité organisateur de la 7^e édition du Défi des Demois'Ailes, a fait parvenir un courriel pour informer la Municipalité du passage chez nous de cette activité, le dimanche 14 juillet prochain.

L'organisme vient en aide aux femmes victimes de violence conjugale.

L'activité doit réunir 40 femmes, accompagnées d'entraîneurs, physiothérapeutes et bénévoles, totalisant un groupe d'environ 70 personnes et un convoi composé de 9 véhicules récréatifs.

Dans le but de compléter ses démarches en vue d'obtenir les autorisations requises auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'organisme a fait parvenir une demande à la municipalité de Saint-Barnabé afin de pouvoir circuler sur les routes dont la gestion d'entretien lui incombe.

Sur proposition de monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, appuyée par madame la conseillère Geneviève St-Louis, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé autorise le comité organisateur de la 7^e édition du Défi des Demois'ailles à utiliser les routes dont la gestion d'entretien incombe à la Municipalité pour l'organisation de l'activité décrite précédemment, qui se tiendra le dimanche 14 juillet 2019.

Que le conseil municipal profite de l'occasion pour souhaiter un bon succès aux organisatrices de l'événement.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Junex inc.

Réception d'un avis public de l'entreprise Junex inc. filiale de CUDA Pétrole et gaz inc. pour nous informer qu'elle détient la licence d'exploitation suivante :

- 2006RS185 attribuée le 2006-10-31

UPA Mauricie

Invitation à une table de discussion sur les enjeux agricoles en Mauricie le 17 janvier 2019 dès 9 h 30 au club de golf Métropolitains de Trois-Rivières.

Ville de Trois-Rivières

Réception à titre informatif de la résolution C-2018-1298 en ce qui a trait à la tarification pour l'utilisation d'infrastructures par les noms résidents.

Présentation et approbation des comptes :

La secrétaire soumet les différentes listes de comptes pour approbation par les membres du conseil municipal.

Fonds des activités financières

La première concerne la liste des dépôts salaires émis au cours du mois de novembre 2018, dont le paiement est autorisé en vertu des dispositions du règlement numéro 217-97, du 7 juillet 1997 :

Elle a d'abord préalablement remis à chacun des membres du conseil municipal une copie de la liste des dépôts salaires des employés et cadres de la Municipalité pour le mois de novembre 2018, incluant les dépôts salaires numéros 511529 à 511600 pour des salaires nets au montant de 23 982,88 \$.

Conformément à l'article 57 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1), il précise toutefois que cette liste comprend les dépôts salaires des deux employés-cadres de la municipalité pour les montants totaux nets suivants :

- Denis Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier
5 390,43 \$ (période du 27 octobre au 24 novembre 2018)
incluant 1 007,05 \$ en salaire d'élection.
- Tony Trépanier coordonnateur des travaux publics
4 141,57 \$ (période du 27 octobre au 24 novembre 2018).

La seconde concerne les chèques qui ont été émis entre le 6 novembre et le 3 décembre 2018, en vertu de résolutions adoptées le ou avant le 3 décembre 2018, ou en vertu des dispositions du règlement numéro 217-97.

Numéro chèque	Bénéficiaire / Fournisseur	Montant
16112	Demontigny Gilles	275,94 \$
16113	Sogetel inc.	286,62 \$
16114	Wolseley Canada inc.	970,91 \$
16115	Pizza dit-Ally	145,64 \$
16116	Grenier Anick	30,00 \$
16117	Hydro-Québec	644,82 \$
16118	Belle mobilité cellulaire	107,98 \$
16119	Financière Banque nationale	194 778,28 \$
16120	Bell mobilité cellulaire	107,98 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS		197 240,19 \$

La troisième et dernière liste à être soumise porte sur les comptes à payer au cours du mois de décembre 2018.

Numéro chèque	Bénéficiaire / Fournisseur	Montant
16120	Aréo-Feu limité	3 945,39 \$
16121	Bibliothèque municipale de Saint-Barnabé	51,47 \$
16122	Bordeleau Julie	79,09 \$
16123	Broderie design	242,42 \$
16124	Castonguay Guy / C.D.O.M.	457,04 \$
16125	Club social des pompiers	71,50 \$
16126	Concordia développement du potentiel	3 813,21 \$
16127	CRSBP Centre du Québec	165,34 \$
16128	Denis Allard excavation	379,42 \$
16129	Dépanneur Steph 2002	45,64 \$
16130	Desjardins sécurité financière	1 679,02 \$
16131	Dessureault CPA et associés inc.	2 288,01 \$
16132	Dicom express	1,08 \$
16133	Excavation Dany Marcouiller	574,88 \$
16134	Mario Bellefeuille	2 710,54 \$
16135	Ferme Frigon	152,97 \$
16136	Fonds d'information sur le territoire	8,00 \$
16137	Formules municipales	448,19 \$
16138	Fourniture de bureau Denis	62,06 \$
16139	Gélinas Lise	320,00 \$
16140	Gélinas Denis	461,42 \$
16141	GéniCité	172,46 \$

Numéro chèque	Bénéficiaire / Fournisseur	Montant
16142	Groupe CLR	257,95 \$
16143	Infoteck	390,93 \$
16144	9138-6235 Québec inc. - Jocelyn Bellerive	20 972,97 \$
16145	Laboratoires Environex	167,86 \$
16146	Laroche Martin / C.D.O.M.	457,04 \$
16147	Lemay Michel	26,40 \$
16148	Léo Béland et fils - Entrepreneur électricien	162,80 \$
16149	Compteurs d'eau Lecomte ltée.	1 207,24 \$
16150	Librairie Poirier	602,23 \$
16151	Louis Boucher excavation	1 704,51 \$
16152	Matériaux Lavergne	77,40 \$
16153	Microgest informatique	297,74 \$
16154	Ministre du Revenu du Québec / C.D.O.M.	7 669,22 \$
16155	M.R.C. de Maskinongé	4 866,47 \$
16156	Municipalité de Charette	473,29 \$
16157	Sanimont environnement inc.	910,37 \$
16158	Harnois groupe pétrolier inc.	1 019,95 \$
16159	Harnois groupe pétrolier inc.	
16160	Purolator courrier Ltd	58,29 \$
16161	Receveur général du Canada	3 216,99 \$
16162	Martial Samson	165,00 \$
16163	Services de cartes Desjardins	662,40 \$
16164	Service Cité Propre inc.	2 737,75 \$
16165	Services techniques incendies provincial	822,11 \$
16166	SNC-Lavalin gem Québec inc.,	3 814,74 \$
16167	Société canadienne des postes	97,73 \$
16168	Stelem inc.	622,59 \$
16169	Syndicat régional des employés	234,92 \$
16170	L'Union-vie	5 892,42 \$
16171	Vanessa Doressamy	60,28 \$
16172	Vibriss instrumentation et contrôle	1 019,83 \$
16173	Wolseley Canada inc.	1 313,46 \$
TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS		80 112,03 \$

Considérations préalables à l'adoption des comptes :

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal s'ils ont des commentaires à apporter ou des questions à poser à l'égard des différentes listes de comptes qui leur ont été présentées, avant de les adopter.

Aucun des comptes soumis ne fait l'objet d'interrogation.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 199-12-18

Approbation des comptes :

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, il est résolu à l'unanimité par les membres du conseil ce qui suit :

Fonds des activités financières

Que les déboursés suivants, qui ont été effectués entre le 6 novembre et le 3 décembre 2018, soient approuvés :

Dépôts salaires 511529 à 511600 pour des salaires nets au montant de 23 982,88 \$.

Chèques émis en vertu de résolutions adoptées le ou avant le 6 novembre 2018 ou en vertu des dispositions du règlement numéro 217-97, incluant les chèques numéros 16112 à 16119 pour des déboursés totalisant la somme de 197 240,19 \$.

Que les comptes à payer suivants soient approuvés et payés :

Chèques numéro 16120 à 16173 pour des dépenses totalisant la somme de 80 112,03 \$.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Présentation d'un avis de motion et dépôt d'un projet de règlement concernant les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 et décrétant l'imposition des différents taux de taxes et des compensations pour services municipaux pour le même exercice financier;

Monsieur le conseiller Guillaume Laverdière présente un avis de motion, et dépose un projet de règlement conformément à l'article 445 du Code municipal, qu'à une séance subséquente du conseil municipal il sera présenté pour adoption un règlement concernant les prévisions budgétaires de la Municipalité pour l'exercice financier 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021 et décrétant l'imposition des différents taux de taxes et des compensations pour services municipaux pour le même exercice financier.

Le projet du règlement est remis à chacun des membres du conseil.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 200-12-18

Approbation des travaux réalisés dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements sur le réseau routier local, concernant des travaux de réfection de voirie sur le chemin du haut du 3e Rang ;

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de voirie réalisés sur le chemin du Haut du 3^e Rang sur 700 mètres;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont fait l'objet d'une entente de contribution financière entre le gouvernement du Québec et la Municipalité, dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local, conformément au protocole d'entente intervenu entre le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports et la Municipalité, le 16 mai 2018, pour une aide financière maximale de 76 740 \$;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont maintenant complétés, qu'ils ont fait l'objet d'un avis de conformité émis par l'ingénieur chargé de projet pour la Municipalité, en l'occurrence monsieur François Thibodeau de la firme d'ingénieurs-conseils Génicité inc.;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux ont entraîné un déboursé total de 176 819,83 \$, et qu'ils ont fait l'objet d'un financement permanent conformément au règlement d'emprunt numéro 351-17 de la Municipalité, lequel a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en juillet 2017.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival, appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu par ce conseil ce qui suit, à savoir :

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

Que le conseil municipal de Saint-Barnabé confirme la fin des travaux de réfection de voirie réalisés sur le chemin du haut du 3^e Rang.

Approuve l'état des dépenses relatif à la réalisation du projet, comportant un investissement total net de 176 819,83 \$.

Demande au secrétaire-trésorier de soumettre tous les documents nécessaires au ministère Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports dans le but d'obtenir le paiement de l'aide financière promise pour la réalisation des travaux.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 201-12-18

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Paroisse de Saint-Barnabé pour l'année 2019 (article 148 du Code municipal) :

CONSIDÉRANT les articles 148 et 148.01 du Code municipal du Québec :

« Art. 148. Le conseil d'une municipalité régionale de comté tient une séance ordinaire au moins une fois tous les deux mois, dont une le quatrième mercredi de novembre. Celui d'une municipalité locale tient une séance ordinaire au moins une fois par mois.

Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il peut cependant décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier.

Art. 148.0.1. Le secrétaire-trésorier donne un avis public du contenu du calendrier.

Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier. »

CONSIDÉRANT QUE ce conseil est d'avis qu'il y a lieu de maintenir la fréquence des séances du conseil déjà prévue par le règlement 205-96 du 11 avril 1996 et ses amendements.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Jimmy Gélinas et appuyée par madame la conseillère Geneviève St-Louis, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal adopte le calendrier suivant relatif à ses séances ordinaires pour l'année 2019.

Séances du conseil municipal 2019	
Date	Heure
Lundi 14 janvier 2019	19 h 30
Lundi 4 février 2019	19 h 30
Lundi 11 mars 2019	19 h 30
Lundi 1er avril 2019	19 h 30
Lundi 6 mai 2019	19 h 30
Lundi 3 juin 2019	19 h 30
Mardi 2 juillet 2019	19 h 30
Lundi 12 août 2019	19 h 30
Mardi 3 septembre 2019	19 h 30
Lundi 7 octobre 2019	19 h 30
Lundi 4 novembre 2019	19 h 30
Lundi 2 décembre 2019	19 h 30

Que ce conseil demande au secrétaire-trésorier de procéder à l'affichage de l'avis public prévu à l'article 148.0.1

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 202-12-18

Nomination d'une personne pour représenter la municipalité lors de la prochaine séance du conseil municipal de la MRC de Maskinongé en l'absence de monsieur le maire Michel Lemay :

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Michel Lemay ne sera pas disponible afin d'assister à la réunion du conseil de la MRC de Maskinongé qui se tiendra le 12 décembre prochain ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin d'assurer le remplacement du maire lors de cette réunion ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de Monsieur Guillaume Laverdière d'assister à cette réunion ainsi qu'au caucus préparatoire qui aura lieu le jeudi 6 décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Michel Bournival et appuyée par monsieur le conseiller Jimmy Gélinas, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal nomme le conseiller au siège numéro 3 soit, monsieur Guillaume Laverdière afin de représenter monsieur Michel Lemay, lors de la réunion du conseil de la MRC de maskinongé qui se tiendra le mercredi 12 décembre prochain.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sujets apportés par les membres du conseil :

Déclaration des intérêts pécuniaires.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal :

Le secrétaire-trésorier a transmis, au cours du dernier mois, un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires à tous les membres du conseil municipal. L'envoi était accompagné d'un document explicatif préparé par ce dernier relativement à cette procédure.

En vertu de l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, chaque membre du conseil doit, dans les 60 jours de la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite des intérêts pécuniaires qu'il détient dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté.

Cette déclaration mentionne également les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès de personnes ou organismes autres que des établissements financiers et dont le solde, en principal et intérêts, excède 2 000 \$.

Suivant les dispositions de l'article 358 de la même loi, cette déclaration doit être mise à jour chaque année par le membre du conseil municipal concerné, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection.

Les membres suivants du conseil municipal profitent de la présente réunion pour remettre leur divulgation d'intérêts pécuniaires :

M Jimmy Gélinas, conseiller au siège 6.

La secrétaire accuse réception de ces documents séance tenante.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 203-12-18

Dans le but d'autoriser l'achat de neuf (9) cartes cadeaux en guise de reconnaissance aux employés en cette période des Fêtes :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité octroie depuis cette année un montant afin de souligner le travail de ses employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les employés n'entendent pas organiser de souper de Noël cette année;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent tout de même offrir un présent en guise de reconnaissance en cette période des Fêtes.

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur le conseiller Jimmy Gélinas et appuyée par madame la conseillère Stéphanie Rivard, il est résolu ce qui suit, à savoir :

Que le conseil municipal autorise l'achat de neuf (9) cartes-cadeaux d'un montant de 50,00\$ chacune pour offrir aux employés en cette période des Fêtes.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Achat d'un ordinateur portable pour madame St-Louis
conseillère au siège 4

Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine séance du conseil

Période de questions :

Conformément à l'article 27 du règlement numéro 205-96, les personnes présentes dans l'auditoire s'adressent aux membres du conseil municipal afin d'obtenir des informations et des réponses sur différentes questions d'intérêt municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 204-12-18

Clôture de la séance :

À 20 h 24, il est proposé par madame la conseillère Stéphanie Rivard appuyé par monsieur le conseiller Michel Bournival et il est résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette résolution au vote des membres du conseil municipal. Tous les membres présents du conseil approuvent l'adoption de cette résolution.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michel Lemay
Maire

Julie Bordeleau
Secrétaire
Par : Denis Gélinas
Secrétaire de la séance